

COMPOSITION DE JURY DAEU

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-1 et D. 613-1 à 613-12,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 régissant le diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRETE

Article 1 : Le jury de la **session du 6 juin 2023**, concernant le diplôme suivant :

Diplôme : DAEU B – Diplôme d'accès aux études universitaires

Niveau : 4

Option : B « scientifique »

est constituée des personnes suivantes :

- au titre de membres de la commission en leur qualité d'enseignants participant à la formation,
 - Monsieur Maxime BERNIER, maitre de conférences
 - Monsieur Grégory HOUZET, maitre de conférences
 - Madame Aude ROIZOT, enseignante contractuelle formation continue
 - Madame Pascale VASSELIER, enseignante vacataire
 - Monsieur Christian PICARD, maitre de conférences

Article 2 : Est désignée en qualité de président du jury :

- Monsieur Christian PICARD, maitre de conférences

Article 3 : Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame Roux-Fougère, gestionnaire administrative du service formation continue

Article 4 : La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 30/03/23

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ

Ampliation aux membres du jury DAEU B